

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

COMMUNE DE FALKWILLER

Face aux risques recensés sur notre commune et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire de développer une information préventive.

Elle est instaurée dans le Code de l'Environnement, dans son article L125-2: « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

L'objectif de l'information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé.

Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable.

Le présent DICRIM s'inscrit dans cette démarche de prévention.

Le DICRIM s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) édité en 2006 par la Préfecture du Haut-Rhin et peut être consulté sur le site : www.haut-rhin.pref.gouv.fr.

Définition du risque majeur :

Un risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique plus souvent appelé catastrophe. Il a pour caractéristiques essentielles :

- sa gravité (possibilités de pertes humaines, dommages importants aux biens et à l'environnement)
- sa faible fréquence (au risque d'oublier de se préparer à l'éventualité)

On distingue ainsi :

- Les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, séisme,
- Les risques technologiques : industriel, nucléaire, rupture de barrage
- Les transports de matières dangereuses

Notre commune est soumise aux risques naturels :

Séisme

Inondation / coulées de boues

LE RISQUE SISMIQUE

Caractéristiques générales :

Un séisme provient de la fracture des roches en profondeur qui due à l'accumulation d'une grande énergie se libère, créant des failles au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Le fossé rhénan est une zone de failles et la sismicité de cette zone est connue pour être relativement importante. On cite souvent le séisme de Bâle de 1356 qui a marqué l'histoire comme étant particulièrement dévastateur.

Le zonage sismique de la France comprend 5 zones : 0, Ia, Ib, II, et III.

La commune de Falkwiller est classée en zone Ib (sismicité faible)

La prévention :

Il n'existe pas de préalerte possible.

Pour autant, la sismicité est actuellement surveillée par un réseau national dont les données sont centralisées à l'Institut de Physique du Globe à Strasbourg.

C'est pourquoi, il est important que la préoccupation parasismique intégrée dans les premières phases de la conception d'un projet au même titre que l'étanchéité ou l'isolation.

Ainsi la nature du sol, la qualité des matériaux, les formes et les structures, l'exécution des travaux, l'implantation des ouvrages à l'écart des grandes zones faillées ou des terrains peu stables doivent être pris en compte.

Les consignes de sécurité :

En situation normale, il est utile de repérer les points de coupure de gaz, de l'eau et de l'électricité dans son habitation, de fixer les appareils et les meubles lourds, de s'équiper d'une radio portable, d'une lampe de poche, d'une trousse de secours.

Que faire en cas de séisme ?

- à l'intérieur : se mettre à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- à l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) à défaut s'abriter sous un porche.
- En voiture : s'arrêter si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

Après la 1^{ère} secousse, se méfier des répliques :

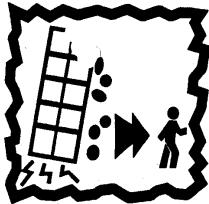
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, le gaz, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, quitter le bâtiment et prévenir les autorités.
- Prendre contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

Consignes générales :

- Respecter les consignes données par les autorités
- Ecouter la radio (France Bleu 102.60 Radio Dreyeckland 104.60 ou regardez France3 Alsace)
- Ne pas téléphoner : laissez les lignes libres pour les secours.
- Ne pas fumer (risque d'explosion).



Abritez-vous sous un meuble solide



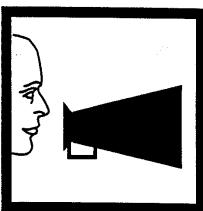
Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



Ne fumez pas.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Respectez les consignes des autorités.

Où s' informer :

- Préfecture – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)
- Direction Départementale de l'Équipement (DDE)
- Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement de l'Est, Bureau de Recherches Géologiques et Minières, Institut de Physique du Globe de Strasbourg.

LE RISQUE INONDATION / COULEES DE BOUE

Caractéristiques générales :

Une inondation est la submersion d'une zone, à des hauteurs variables, soit par débordement naturel d'un cours d'eau, soit suite à une rupture de digue, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulées de boue). L'inondation fait suite à un épisode de pluies importantes ou à une fonte de neige.

La Prévention :

L'entretien.

Il permet d'assurer le libre écoulement des eaux en enlevant notamment les embâcles qui obstruent le lit (troncs d'arbres...). Il est à la charge des propriétaires riverains ou des syndicats de cours d'eau.

La Commune de Falkwiller est intégrée dans un PPRI.

L'alerte :

La préfecture dispose d'un outil permettant de lancer téléphoniquement l'alerte auprès des maires du département dans des délais très rapides (système GALA : Gestion d'Alerte Locale Automatisée).

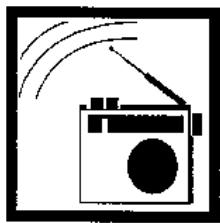
Les consignes de sécurité :

Pendant la montée des eaux :

- s'informer par radio ou auprès de la mairie de la montée des eaux.
- boucher toutes les ouvertures basses de la maison.
- couper le gaz et l'électricité.
- monter à l'étage avec les documents utiles, de l'eau et de la nourriture.
- éviter de téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours.
- respecter les consignes données par les autorités.
- éviter de circuler, ne pas chercher vos enfants, l'école s'en occupe.
- ne jamais s'engager sur une aire inondée à pied ou en voiture, les obstacles ne sont pas visibles (plaques d'égouts enlevés, lit de la rivière...).
- se tenir prêt à évacuer votre maison si nécessaire.

Après la crue :

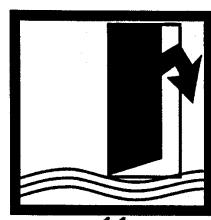
- aérer et nettoyer les pièces, désinfecter si nécessaire à l'eau de javel.
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.
- chauffer dès que possible.



Ecoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.



Fermez le gaz et l'électricité.



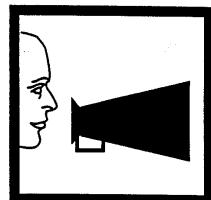
Fermez portes, fenêtres,
soupiraux, aérations.



Montez dans les étages.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Respectez les consignes des autorités.

Où s' informer :

- Préfecture – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)
- Direction Départementale de l'Equipment (DDE)
- Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (DDSI)

ORGANISATION DES SECOURS

Au niveau communal :

La Commune de Falkwiller a mis en place :

1. La cellule de crise communale :

Sa mission est d'informer la préfecture en temps réel de la situation au plan local, de mettre en œuvre les moyens de secours, de requérir les moyens supplémentaires si nécessaire auprès du Préfet, de coordonner les actions, de tenir un registre des actions, d'informer et de renseigner la population et gérer l'après-crise.

Composition

La cellule de crise est principalement composée :

- du Maire
- des Adjoints
- du Chef de Corps des sapeurs pompiers

Selon l'évolution et l'ampleur de l'évènement, cette cellule peut-être renforcée avec l'aide de toutes personnes extérieures appartenant au corps médical, enseignant ou autre, dont les compétences et l'expérience représentent une aide utile pour les secours.

Sur demande du Maire :

- o les entreprises et les agriculteurs de la commune avec du matériel spécifique.

Tout bénévole dès lors qu'il est mandaté par le Maire.

Fonctionnement

La cellule de crise se réunira à la mairie.

Missions

Les missions de chacun ont été définies comme suit :

- information : se fera par la sirène et le porte à porte pour signaler le danger et indiquer les lieux de rassemblement.
- moyens opérationnels : sapeurs pompiers de Gildwiller – Falkwiller – Hecken et leur matériel, Centre de secours de Burnhaupt-le-Bas, médecins et infirmières présents dans notre commune ou plus selon l'importance du sinistre
- moyen de transport : sera organisé en fonction de l'importance du sinistre
- hébergement : dans les locaux disponibles : mairie, école, chalet de l'Etang du Chêne, et si nécessaire un endroit spécialement aménagé pour l'action.
- liste de la population : sera fournie par la mairie
- mise en œuvre des moyens de secours en liaison avec les services départementaux concernés.

Cette liste n'est pas exhaustive, et sera complétée en fonction du sinistre.

2. Les diverses sources de renseignements

Les listes des établissements recevant du public

Les plans des différents réseaux avec les coordonnées de leurs gestionnaires (eau, électricité, télécommunication, assainissement, etc)

La liste des exploitants agricoles disposant de véhicules et de matériels essentiels

Le plan du village

La liste des numéros de téléphone utile :

SERVICES	N° Téléphone
Mairie	03 89 25 30 38
Le Maire	03 89 25 31 89
Les Adjoints	03 89 25 35 08 et 03 89 25 35 59
Sapeurs pompiers	
o Centre de secours	18
o Chef de corps	03 89 25 37 18
Gendarmerie	17
Syndicat d'eau potable	03 89 25 34 09
EDF	0810 333 068

3. Informations et actions préventives

L'information est faite :

- Par voie d'affichage à la porte de la mairie
- Par note communale
- Par des panneaux signalant le danger, ponctuel ou permanent, (par exemple un panneau indiquant une inondation fréquente)
- Des essais de la sirène installée sur le bâtiment du centre de secours et d'incendie à Gildwiller, tous les samedis à midi
- Les sapeurs pompiers suivent régulièrement des actions de formation pour se perfectionner dans les opérations de secours.

4. Mesures à prendre en cas de sinistre

- Alerte Météo : ranger tous les objets qui risquent d'être emportés par le vent (mobilier de jardin), annuler les manifestations qui risqueraient de mettre en danger la vie des participants
- Risque inondation : ne pas s'engager dans une voie inondée à pied ou en voiture
- Tous sinistres : éviter de téléphoner pour laisser les lignes téléphoniques libres à la disposition des secours en cas de besoin

SYSTEME D'ALERTE DES POPULATIONS

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore ou de messages destinés à prévenir la population de l'imminence d'un danger.

La Préfecture du Haut-Rhin dispose en outre d'un outil permettant de lancer téléphoniquement l'alerte auprès des maires du département dans des délais très rapides (système GALA : Gestion d'Alerte Locale Automatisée).

En cas d'alerte, les sirènes émettent un son montant et descendant de trois fois 1min41, séparé par un intervalle de silence de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un son continu de 30 secondes.

Si vous entendez la sirène :

➤ Confinez-vous et écoutez la radio :

- **France Bleu Alsace : 102.60**
- **Radio Dreyeckland : 104.60**

ou regardez :

- **France3 Alsace**

Après :

Restez à l'écoute de la radio et respectez les consignes données par les autorités.

En cas de danger, le maire peut faire procéder à l'évacuation de la population menacée. Elle pourrait alors être hébergée temporairement au Chalet de l'Etang du Chêne, à la mairie.

ANNUAIRE TELEPHONIQUE (heures de bureau)

Mairie de FALKWILLER	03.89.25.30.38
Sapeurs-Pompiers	18
Police	17
Gendarmerie	03.89.21.51.99
Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours	03.89.30.18.05
Direction Départementale de la Sécurité Publique.....	03.89.60.82.00
PREFECTURE – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile .	03.89.29.20.00
Institut de Physique du Globe de Strasbourg.....	03.90.24.03.53
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)	03.89.24.81.37
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)	03.89.24.81.37
Bureau de Recherches Géologiques et Minières	
Service Géologique Régional Alsace (BRGM).....	03.88.77.48.90
Direction Départementale de l'Equipement.....	03.89.24.85.10
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) – subdivision du Haut-Rhin	03.89.20.12.72
Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim (CNPE)	03.89.83.50.00

COMMUNE DE FALKWILLER

Département du Haut-Rhin



En cas de danger ou d'alerte :

1. abritez-vous

take shelter

Schützen Sie sich

2. écoutez la radio

listen to the radio

Hören Sie das Radio

Radio France Bleu Alsace : 102.6 MHZ

Radio Dreyeckland : 104.6 MHZ

ou regardez : FRANCE3 ALSACE

3. respectez les consignes

follow the instructions

Respektieren Sie die Anweisungen

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Respectez les consignes données par les autorités

Ne téléphonez pas ; laissez les lignes libres pour les secours

➤ à la mairie :

le document communal d'information des risques majeurs (DICRIM)

le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

➤ sur internet : www.prim.net

www.haut-rhin.pref.gouv.fr